

Autres dénominations : Agent de service mortuaire / Agente de service mortuaire

Présentation du métier

L'agent(e) de chambre mortuaire prend en charge la préparation des défunts dans un morgue rattachée à un établissement de santé (hôpital, maison de retraite...). Il / Elle assure le relais entre les soignants, les familles et les services de pompes funèbres pour les démarches administratives, l'accueil et l'information.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur sans diplôme particulier.

Un diplôme de niveau CAP/BEP peut en faciliter l'accès.

Une formation à la conduite de four de crémation est requise pour l'emploi d'opérateur de crémation.

Un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peut être requis.

Les permis B ainsi que C et C1 (précédemment C) pour la conduite d'engins de terrassement et D, D1 (précédemment D) pour la conduite de véhicule funéraire peuvent être requis.

Des vaccinations spécifiques (Hépatite B, DTPolio, ...) peuvent être requises.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est obligatoire.

Compétences professionnelles

- Accueillir, orienter une personne
- Assister le personnel médical habilité pour l'examen du corps ou la préparation de l'autopsie (manipulation, transfert)
- Entretenir, nettoyer du matériel, un outil ou un équipement
- Entretenir, nettoyer un espace, un lieu, un local
- Établir, suivre, mettre à jour des dossiers administratifs
- Identifier l'intervention (horaires, lieux, travaux, ...) et préparer les matériels et accessoires nécessaires à l'opération funéraire
- Législation funéraire
- Techniques funéraires
- Transmettre une technique, un savoir-faire

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Travailler en équipe
- Faire preuve de discrétion
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Gérer son stress

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K2601 - Conduite d'opérations funéraires](#).